



République de Guinée
Travail - Justice - Solidarité

MINISTÈRE DU BUDGET

Dossier de Presse

Réunion Annuelle des Etablissements Publics de l'Etat

I. Contexte et justification

Les Etablissements publics de l'Etat sont des structures qui, à l'instar des Directions Nationales, sont chargées de la mise en œuvre des politiques du Gouvernement dans leur domaine de compétence. En Guinée, aux termes de la loi organique sur les lois de finances :

« Les Etablissements Publics Administratifs sont des personnes morales de droit public dotées de l'autonomie financière et de gestion, ayant reçu de l'Etat, un patrimoine d'affectation en vue de la réalisation d'une mission d'intérêt général. Ils ne peuvent exercer à titre principal aucune activité industrielle et commerciale.

Leurs ressources financières sont constituées principalement de subventions du budget de l'Etat et, accessoirement, de recettes diverses. Un établissement public ne peut, ni emprunter, ni prêter.

Tout projet de texte, législatif ou réglementaire, portant création ou modification d'une entité publique, quels que soient son statut et son régime juridique est soumis pour accord préalable du Ministre chargé des finances. »

Dans le cadre de la tutelle qu'il exerce sur les Etablissements Publics Administratifs de l'Etat, le Ministre du Budget est chargé, conjointement avec les Ministres sectoriels concernés, d'approuver les budgets et les comptes annuels des Etablissements Publics Administratifs.

II. Thème

La Réunion annuelle des Etablissements Publics de l'Etat sera consacrée à l'impact de la réforme des finances publiques sur les régimes juridique et financier des Etablissements Publics de l'Etat.

Au titre de l'impact sur le régime juridique, seront examinés :

- Le concept d'Etablissement public ;
- La création des établissements publics ;

Au titre de l'impact sur le régime financier, seront examinés :

- Le patrimoine des établissements publics ;

- La gestion budgétaire et comptable des établissements publics et administratifs ;
- La gestion budgétaire et comptable des établissements publics industriels et commerciaux.

III. Objectifs

A travers l'organisation d'une Réunion Annuelle des Etablissements Publics de l'Etat, le Ministère du Budget a pour but la qualification de la gouvernance de ces organismes publics.

Les objectifs à court terme du Ministère sont de :

- Pouvoir identifier tous les établissements publics administratifs ;
- Pouvoir identifier tous les responsables des établissements publics administratifs ;
- Accéder à la totalité des informations relatives aux activités des établissements publics et à leurs finances.

Les objectifs à moyen et long termes du Ministère du Budget sont de :

- Améliorer la gouvernance et la gestion des établissements publics ;
- Créer un cadre de concertation et d'échanges entre les dirigeants des établissements publics, d'une part, et les services des Ministère Economiques et Financiers, d'autre part ;
- Promouvoir la transparence dans la gestion des établissements publics de l'Etat.

IV. Résultats

Les résultats attendus de la première Réunion Annuelle des Etablissements Publics de l'Etat sont :

- Des recommandations sur l'amélioration du cadre de gouvernance et de la gestion des Etablissements Publics de l'Etat ;
- Des observations sur les rapports présentés par les directeurs généraux des Etablissements Publics de l'Etat.

A l'issue des travaux de la Réunion, un rapport sera produit qui servira à la prise des mesures nécessaires pour améliorer la gouvernance et la gestion des EPA.